



le futur en construction

SECURITE FEU  
Résistance au feu

## RESISTANCE AU FEU DES ELEMENTS DE CONSTRUCTION EXTENSION DE CLASSEMENT

Etablie conformément à l'arrêté du 21 Avril 1983 du Ministère de l'Intérieur

### PROCES-VERBAL N° RS97-128 EXTENSION N° 97/1

**Demandeur :** ALDES AERAULIQUE  
20 boulevard Joliot Curie  
69694 VENISSIEUX CEDEX

**Objet de l'essai :** Caisson de ventilation "CVEC 240 H"

**Objet de l'extension :** Adaptation d'un moteur triphasé

**Validité :** 1° Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence,  
2° La durée de validité est celle de son procès-verbal de référence sauf mention contraire portée sur la fiche de reconduction du procès-verbal,  
3° Elle est cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ce même procès-verbal après avis du laboratoire agréé.

<b>Cette extension comprend :</b> - 2 pages	<b>Seule la reproduction intégrale du procès-verbal de référence et de cette extension permet une exploitation normale des résultats et la vérification de conformité nécessaire à la validité de l'objet.</b>
--	--

LABORATOIRE PILOTE AGREE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR (ARRETE DU 5-2-1959 & 24-4-1972)  
LABORATOIRE AGREE : DU MINISTERE CHARGE DE LA MARINE MARCHANDE  
DE L'ASSEMBLEE PLEINIERE DES SOCIETES D'ASSURANCE DOMMAGES

PARIS - MARNE-LA-VALLÉE - GRENOBLE - NANTES - SOPHIA ANTIPOLIS  
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

84, avenue Jean-Jaurès - Champs-sur-Marne - BP 2 - F-77421 Marne-la-Vallée Cedex 2  
Tél. : 33 (1) 64 68 83 26 - Fax : 33 (1) 64 68 85 23

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION**

Le condensateur de 30  $\mu$ F permettant l'alimentation électrique en monophasé est supprimé. Le moteur VEM, type K 21 R - 71 G4 de puissance 0,37 kW est identique. Tension : 230/400 V triphasée.

**JUSTIFICATION DE L'EXTENSION**

Un moteur de même marque, de même puissance, en alimentation triphasée a été essayé avec un caisson VEC 240 H lors de l'essai n° 89. 28114, sans générer de désordre pendant la durée de l'essai.

**AGREMENT**

L'agrément n'est pas modifié

Fait à Marne-la-Vallée le, 23 octobre 1997

Le responsable adjoint du laboratoire  
"Résistance au feu"



Dominique PARDON

Le Responsable du Laboratoire  
"Résistance au feu"



Ph. BOUGEARD